

Comité organisateur des Instituts Saint-Luc à Saint-Gilles
Rue d'Irlande 57 – 1060 Bruxelles

Conseil d'Entreprise

Procès-verbal de la réunion n°237 du mardi 12 mars 2019

Pour la Délégation de l'Employeur (DE)

Présents : M. M. Streker (Président)

Mme L. Rassel

M. D. Jamsin

Excusé : M. J.-Ch. Hock

Pour la Délégation du Personnel (DP)

Présents : MM. E. Angenot, P. Antoine, M. Blondiau, C. Hervieu, A. Van Caulaert

1. Approbation du PV n° 236 du mardi 5 février 2019

En page 1, au pt 3. , dans un souci de simplification, M. D. Jamsin souhaite apporter les modifications suivantes :

Au §1, à partir de la 2^{ème} ligne, et jusqu'à la fin du paragraphe, après « ...Élèves sans profs », il faut lire : « correspondait à une initiative l'Adibra, soulignant que si le décret ne provoque pas - à lui seul la pénurie, il en aggrave les conséquences. ».

Au §2, 1^{ère} ligne, après « ...en place du décret, » il faut lire « notre perception est que le recrutement des enseignant.e.s donne trop de poids aux seuls titres, au détriment des autres compétences ». ; à partir de « M. D. Jamsin cite pour exemple... », ce paragraphe reste inchangé.

Au § 3, 1^{ère} ligne, à partir de « ...4 catégories de fonction en Art » et jusqu'à la fin du paragraphe, il faut lire : « ...Arts appliqués de degré inférieur, de degré supérieur, Décoration et Infographie. »

Au pt 4 « Note sur le « Sexisme dans le milieu artistique », à la 1^{ère} ligne, il faut rajouter « et de l'Erg » juste après « ...enseignante du Secondaire ».

Au pt 6 « Mise à jour du Règlement de travail », à la dernière ligne du seul paragraphe, il faut lire : « ...du travail collaboratif et du service des élèves et à l'école ».

Moyennant ces modifications, le PV n°236 est approuvé.

2. Approbation de l'ordre du jour

En actualités diverses :

- M. A. Van Caulaert souhaite rajouter le point suivant : news et interpellation du P.O. à propos des antennes GSM sur le toit du bâtiment « Morichar ».
- M. M. Streker transmettra les fiches des recettes et dépenses des mois de décembre 2018, janvier et février 2019.

3. Information (suivi) cct l'engagement d'une personne remplaçant Mme P. Van Haecke

Parmi les 3 candidatures déposées, c'est celle de M. J.-M. Dekuijper qui s'est détachée des 3 candidats (tous masculins).

Ce candidat a une expérience professionnelle d'entrepreneur (société B.A.T.O.). Il a été décidé de lui octroyer un mi-temps. Il visitera les différentes implantations courant mai-juin.

Il faudra être clair sur les tâches, tant sur la coordination des équipes que sur le plan des achats de matériel.

Ndr : depuis cette séance du CE, confirmation a été communiquée aux mandataires du CE de l'acceptation du job par M. J.-M. Dekuijper. Après visite des différentes implantations et rencontre des gestionnaires de chaque site durant la 1^{ère} moitié du mois de juin, M. Dekuijper entrera en fonction le 1^{er} septembre.

4. Suivi concernant la diffusion des PV approuvés du CPPT

En l'absence de M. J.-Ch. Hock, membre du CE et président du CPPT, ce point doit à nouveau être reporté à la prochaine réunion du CE.

5. ESA St-Luc et Erg : projets d'éphémérides pour l'année académique 2019-2020

A ce jour les CGP des deux ESA ne s'étant pas encore prononcés sur leurs projets d'éphémérides respectifs, ce point sera mis à l'ordre du jour du prochain CE.

6. Article à rajouter au Règlement de travail (RT) concernant le RGPD et le CSI

M. M. Streker informe le CE que le DPO (Data Protector Officer concernant le Règlement Général de la Protection des données), a eu une réunion plénière entre toutes personnes concernées par le traitement des données afin de jeter les bases sur l'identification des manières dont sont assurées ces traitements des données.

Cela s'annonce complexe s'il faut (entre autres) créer un identifiant par étudiant pour que chacun puisse accéder à ses données personnelles (résultats, etc.).

Le rôle du DPO sera entre autres d'identifier ces données et d'en individualiser l'accès ; il sera en quelque sorte un « garde-fou » pour contrôler la manière dont on peut utiliser les données.

Mme L. Rassel indique qu'il faut constituer un registre concernant le type d'activités concernées et les mesures de sécurité mises en place.

M. M. Streker informe que selon M. L. Vander Velde il faut publier un avenant (à mettre en annexe) au RT. Il faut donc mettre au point un rédactionnel avec le protocole le plus explicite et utile et l'intégrer dans une nouvelle version du RT (la dernière date de 2018).

M. A. Van Caulaert fait observer que la presse quotidienne fait état (ce matin-même du mardi 12 mars) d'un recours déposé par la FEB contre la portée de la nouvelle réglementation, qu'elle considère comme discriminatoire car ne touchant et ne responsabilisant que les sociétés et institutions privées.

7. Actualités diverses

- News concernant les antennes GSM sur le toit du bâtiment « Morichar »

M. A. Van Caulaert fait état d'un courriel qu'il a reçu d'un enseignant de l'ESA ayant déjà porté plusieurs recours (au nom de plus d'une cinquantaine de membres du personnel signataires) contre la mise en œuvre de ces antennes GSM sur le toit de l'ESA.

Dans ce courriel, l'enseignant rappelle que le 22 janvier dernier, le Collège de l'Environnement a débouté Telenet pour la 3^{ème} fois consécutive. Toutefois, Telenet a annoncé la couleur à l'issue de la dernière audition : ils vont réintroduire une quatrième demande de permis d'environnement pour les antennes. Il faut donc s'attendre à revoir une affichette à l'entrée de l'école très prochainement...

M. M. Streker rappelle que, jusqu'à présent, les recours ont suspendu l'activation de ces antennes ; de manière assez étonnante cependant, il apparaît que - malgré cette suspension - un loyer « compensatoire » de 14000 € continue à être versé au COISL.

À propos de l'autre opérateur présent sur le toit (Orange), M. A. Van Caulaert - relayant une interpellation de l'enseignant représentant les quelque 50 signataires cités plus haut - demande des précisions concernant la date de fin de bail prévue dans le contrat lors de l'achat du bâtiment il y a presque une dizaine d'année. Et que compte faire le P.O. à cette échéance ?

Ndr : A la 1^{ère} question de ce dernier paragraphe, renseignement pris depuis auprès de l'Administrateur-délégué M. J.-P. Verleyen, il apparaît que la fin de bail n'est pas prévue avant 2022.

- Fiches de recettes et dépenses des mois de décembre 2018, janvier et février 2019

M.M. Streker distribue aux membres présents les fiches de recettes détaillées, recettes globales cumulées, dépenses globales et dépenses globales cumulées pour les mois de décembre 2018, janvier et février 2019.

La réunion se termine vers 15h20.

La prochaine réunion ordinaire aura lieu le mardi 23 avril, juste après la réunion extraordinaire réservée à l'examen des comptes et bilans fixée à 14h15.

Alain Van Caulaert
Secrétaire du CE